



Conseil de l'Ordre du 03 février 2026

Synthèse

Le mardi 03 février 2026 s'est tenue, à 17 heures 30, en présentiel et en vidéo conférence une réunion du Conseil de l'Ordre, sous la présidence de Madame Marie-Pascale PIOT, Bâtonnière de l'Ordre.

Etaient présents :

- Monsieur Fabien ARAKELIAN, ancien Vice-Bâtonnier
- Monsieur Jean BERNARDINI
- Monsieur Colin BERNIER
- Monsieur Vincent BIENVENU
- Monsieur Alexandre BORDENAVE
- Madame Claire BOULLERY
- Madame Isabelle CLANET DIT LAMANIT, ancienne Bâtonnière
- Madame Yaël COHEN-HADRIA
- Madame Deana D'ALMEIDA
- Monsieur Pascal DELIGNIERES
- Madame Anne-Laure DODET
- Madame Marie-Odile DUPARC
- Madame Elisabeth GOUSSU, Secrétaire Générale de l'Ordre
- Monsieur Pierre-Ann LAUGERY, ancien Bâtonnier, représentant les avocats honoraires (Titulaire)
- Monsieur Amaury Le BOURDON
- Monsieur Vincent MAUREL, ancien Bâtonnier
- Madame Caroline MERCIER-HAVSTEEN
- Madame Juliette MICOINE
- Madame Chloé MIFSUD, représentant le jeune Barreau (Titulaire)
- Monsieur Grégoire NOËL
- Madame Séverine RICATEAU
- Madame Catherine SCHEFFLER, ancienne Bâtonnière
- Madame Tiphanie STOSS
- Madame Cécile TURON
- Monsieur Lionel YEMAL
- Monsieur Yves-Charles ZIMMERMANN

Etaient absents et excusés :

- Monsieur Patrick AMOUZOU
- Madame Laurence AVRAM-DIDAY, représentant les avocats honoraires (Suppléante)
- Monsieur Matthieu RISTORD, représentant le jeune Barreau (Suppléant)

Il est ici fait une synthèse des points susceptibles d'être communiqués aux Confrères et Consœurs du Barreau.

1. Approbation du PV du 22 janvier 2026

Le procès-verbal est approuvé.

2. AJ – Affectation de la dotation complémentaire pour l'exercice 2025

Ce point est reporté à un prochain conseil.

3. Commission numérique – Feuille de route 2026 / volet numérique de la visite domiciliaire

Ce point est reporté à un prochain conseil.

4. Election Bâtonnat 2027/2028 – date et calendrier électoral

Le Conseil de l'Ordre décide de fixer la date de l'élection du Bâtonnier et le cas échéant du vice-bâtonnier aux 19 (1^{er} tour) et 20 mai 2026, pour le mandat 2027/2028.

Madame la Bâtonnière présente ensuite le Calendrier électoral qui conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Barreau doit être communiqué auprès des avocats électeurs au plus tard le 31 juillet.

Le Conseil de l'Ordre approuve le calendrier électoral qui sera publié dans la Newsletter du Barreau.

5. CARPA – Projet de réécriture du décret réformant la CARPA

Madame la Bâtonnière indique que la Conférence des Bâtonniers a présenté le 30 janvier dernier lors de son Assemblée Générale un projet de réécriture du décret réformant la CARPA.

Ce projet résulte notamment de la volonté de la Conférence des Bâtonniers et du Barreau de Paris de sécuriser le placement des fonds gérés par la CARPA et ce pour éviter à l'avenir les difficultés rencontrées par les CARPA de Martinique et de Guadeloupe.

Ce projet a suscité des remarques et des commentaires de la part des Bâtonniers mais il semblerait que le projet doive être approuvé en l'état. Il devrait être soumis au vote lors de l'Assemblée Générale des Bâtonniers le 20 février prochain pour être ensuite communiqué au CNB.

A noter dans ce projet, en particulier :

- La création d'une autorité de régulation en plus de la Commission de contrôle des CARPA
- La nécessité de sélectionner un conseiller en investissements financiers indépendant certifié par l'AMF (et référencé par l'autorité de régulation des CARPA)
- La nécessité de rédiger une charte des placements et de créer un comité d'investissement
- La nécessité pour les CARPA de désigner un Commissaire aux comptes.

Madame la Bâtonnière indique que ces nouvelles dispositions ne devraient pas impacter le fonctionnement de la CARPA des Hauts-de-Seine. Il conviendra en revanche de modifier les statuts de la CARPA.

6. Procédure pénale numérique CI (PPN)

Madame la Bâtonnière informe les Membres du Conseil que la Procédure pénale numérique pour les Comparutions immédiates a été déployée le 29 janvier. Cette procédure vise à dématérialiser les dossiers.

Il est clair qu'un accompagnement des confrères dans ces nouvelles habitudes est nécessaire même si a priori le déploiement se passe bien et que les retours sont positifs.

Vincent BIENVENU indique que la Commission pénale traitera de ce sujet le 18 février prochain.

La question qui est soulevée et qui est posée est la question des documents auxquels les avocats ont accès via ces dossiers. Il faut être vigilant sur leur complétude.

7. Perquisition – Action en justice

Madame la Bâtonnière informe les Membres du Conseil, que comme la presse s'en est fait l'écho, les cabinets d'audit de la Défense ont fait l'objet d'une perquisition par l'autorité de la concurrence, les cabinets d'avocats membres de ces réseaux pluridisciplinaires ayant été, pour la quasi-totalité, exclus de la perquisition.

Néanmoins, et si besoin, le Conseil de l'Ordre a autorisé la Bâtonnière à faire une intervention volontaire dans la procédure si des questions relatives à la défense du secret professionnel devaient se poser.

8. Questions diverses

Rappel est fait des évènements à venir :

- 11 février : Après serment – accueil à l'ordre des avocats ayant récemment rejoint le Barreau
- 12 février : Réunion des Présidents et des vice-Présidents des commissions
- 19 février : Les avocats prennent la Défense – évènement organisé par la Commission Entreprises et Territoires en liaison avec la CCI
- 23 mars : journée avocats – magistrats sur le thème de l'IA

Il est également envisagé d'organiser en juin un colloque avec l'HEDAC sur le thème Deontologie - presse et médiatisation.

Madame la Bâtonnière informe également les Membres du Conseil sur les autres sujets qui ont été évoqués lors de l'Assemblée Générale de la Conférence des Bâtonniers et en particulier le sujet de l'apport d'affaires et de sa rémunération, sur lequel elle reviendra.

La parole est ensuite laissée à Pierre-Ann LAUGERY pour un retour sur les procès d'avocats auxquels il a assisté en Turquie. C'est l'occasion de rappeler l'engagement du Barreau dans la Défense de la Défense d'avocats en danger.



Enfin Madame la Bâtonnière rappelle que le lancement de e-CARPA va être lancé prochainement. Il est essentiel que les avocats suivent les séances de formation pour leur permettre d'être opérationnel au moment du lancement du nouveau logiciel.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.
